

Motion de M. Pierre Losio, Mmes Marie Vanek, Virginie Keller Lopez, MM. Alain Comte, Pierre Reichenbach, Jean-Charles Lathion et Alain Fischer: «Mise en conformité du règlement du Conseil municipal».

(renvoyée à la commission du règlement par le
Conseil municipal lors de la séance du 13 novembre 2001)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- plusieurs articles de la loi sur l'administration des communes (LAC), auxquels il est fait référence dans le règlement du Conseil municipal (RCM), ont changé mais n'ont pas été modifiés dans ledit règlement;
- certains articles du RCM ont été abrogés, mais qu'il existe encore des références à ceux-ci dans d'autres articles (notamment en ce qui concerne le postulat ou les naturalisations);
- toute modification du RCM doit être approuvée par le Conseil municipal,

le Conseil municipal charge la commission du règlement de réviser le RCM afin de mettre en conformité les articles de la LAC modifiés et de procéder à une relecture complète du règlement pour relever les anomalies dues à des modifications.